



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question au Gouvernement n° 1260

Texte de la question

TAXE SUR LES TRÈS HAUTS REVENUS

M. le président. La parole est à M. Michel Ménard, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Michel Ménard. Monsieur le ministre du budget, après une décennie marquée par les cadeaux fiscaux aux plus riches, la majorité de gauche a souhaité rétablir le principe républicain qui est au cœur du destin français : l'égalité devant les charges publiques. Alors que notre pays fait face à d'importantes difficultés et que nous devons tout mettre en œuvre pour sortir de la crise, François Hollande avait proposé lors de la campagne présidentielle de mettre en place une contribution exceptionnelle de 75 % pour tous les revenus supérieurs à un million d'euros.

Chers collègues, le 29 décembre 2012, le Conseil constitutionnel, saisi par l'UMP, a censuré la disposition adoptée par la majorité de gauche. Une nouvelle approche de cette contribution exceptionnelle a été adoptée dans la loi de finances pour 2014, et elle va s'appliquer. Payée par les entreprises dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires, la taxe à 75 % va créer une ressource nouvelle qui contribuera au rétablissement de nos comptes publics fortement mis à mal par la gestion dispendieuse de l'UMP.

M. David Douillet. C'est faux !

M. Michel Ménard. Le monde du football professionnel, qui voudrait bénéficier d'une dérogation au droit commun, doit s'y faire. Les pouvoirs publics soutiennent ses initiatives : ils participent notamment à la modernisation des stades dans le cadre de l'Euro 2016. Les Français sont aussi en droit d'attendre des efforts financiers exceptionnels d'un secteur où les salaires moyens sont – personne ne me contredira sur ce point – confortables.

Monsieur le ministre, le redressement de nos finances publiques ne peut se faire si l'effort n'est pas justement partagé. Nous tenons nos engagements devant les Français. Alors, monsieur le ministre, pouvez-vous décrire les modalités de mise en œuvre de cette mesure ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du budget.

Plusieurs députés du groupe UMP . Et des impôts !

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du budget. Monsieur le député Michel Ménard, vous insistez sur l'urgence du redressement des comptes publics et sur la nécessité d'effectuer celui-ci dans un contexte de justice fiscale.

Je veux d'abord insister sur le fait que nous parvenons à obtenir des résultats significatifs en termes de réduction des déficits. Je donnerai quelques chiffres. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, le déficit public était de 5,3 %.

M. Philippe Armand Martin. Parlez un peu de la crise !

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué. Au terme des mesures adoptées dans la loi de finances rectificative pour 2012, nous l'avons ramené à 4,8 %. Il s'élèvera en 2013 à 4,1 %. Avec le ministre de l'économie et des finances, Pierre Moscovici, notre objectif est de le ramener à 3,6 % en 2014. Nos efforts structurels sont très significatifs : 1,3 point de PIB en 2013 et 1 point en 2014.

En 2014, cet ajustement s'opère essentiellement par des économies en dépenses, qui représentent 80 % de l'effort. Notre objectif est de réduire le déficit, jusqu'à la fin du quinquennat, exclusivement par des efforts d'économies en dépenses, car il est aujourd'hui nécessaire de réformer l'État et de démontrer aux Français que cet effort est réalisé au moyen de réformes.

La taxe à 75 % s'inscrit dans notre volonté de faire en sorte que cet effort soit juste fiscalement. Cette contribution n'est pas un impôt sur la réussite : elle n'est pas une manière de dissuader la réussite au sein des entreprises. Dans une période difficile, pendant le moment de redressement des comptes, tous les revenus, notamment les plus importants, doivent être mis à contribution, sans pénalité pour les entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons plafonné cette taxe à 5 % du chiffre d'affaires, comme vous l'avez rappelé, monsieur Ménard. Nous souhaitons que cette mesure soit mise en œuvre dans un contexte d'apaisement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1260

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 octobre 2013](#)